

Qualification Professionnelle Recyclage - S.S.I.A.P. 3

LA FORMATION CONTINUE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Sécurité

GRETA CFA DE LA MARNE

20 rue des Augustins
51100 REIMS

Tél. : 03 26 84 55 40
securite@gretamarne.com

Site Internet
www.gretamarne.com

AGRÈMENT S.S.I.A.P.
N° 51/03 du
12/04/2021

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances des chefs de service de sécurité incendie en poste dans les E.R.P. et les I.G.H.
Programme officiel défini par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 02/05/2005 modifié).

CONTENUS

RÈGLEMENTATION

- Evolution des textes règlementaires
- Règlement de sécurité dans les ERP et IGH
- Dispositions générales, particulières et spéciales
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rôle du Chef de service aux examens SSIAP

NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PÉNAL

- Responsabilité civile et pénale
- Délégation de pouvoir, délégation de signature
- Délit de mise en danger de la vie d'autrui

FONCTION MAINTENANCE

- Contrats de maintenance des installations
- Aspects juridiques
- Contrats avec obligation de moyen
- Contrats avec obligation de résultat
- Contrat prédictif, préventif, correctif, curatif
- Normalisation
- Analyse critique et retour d'expériences

ETUDE DE CAS

- Analyse d'un projet de construction
- Rappel de la méthode
- Réalisation d'une notice technique

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Obligations règlementaires (loi du 11/01/2005)
- Commissions d'accessibilité
- Autorisation de travaux
- Visite, réception par la commission

ANALYSE DES RISQUES

- Risques de déclenchement d'incendie
- Suivi des travaux
- Evaluation du maintien du niveau de sécurité
- Document unique, Plan de prévention
- Travaux par points chauds

MOYENS DE SECOURS

- Evolution des textes règlementaires
- Moyens d'extinction, Moyens d'alerte
- Dispositions pour l'intervention des secours
- Exploitation du S.S.I.

MÉTHODES

- Exposés – Débats
- Etudes de cas
- Mise en situation pratique

MODALITÉS

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de la qualification SSIAP 3
- Être titulaire du PSE 1 ou du SST en cours de validité, ou du PSC 1 de moins de 2 ans
- Justifier d'une activité de chef de service de sécurité incendie d'au moins 1607 heures au cours des 36 derniers mois

PRÉ-SÉLECTION

- Dossier
- Entretien

PUBLIC

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Individuels

DURÉE

24 heures

DATE DE SESSION

Selon calendrier en cours

VALIDATION

- Attestation de recyclage
- Présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage
- Appréciation sur les actions du candidat pendant les séquences pratiques
- En cas de défaillance notoire le stagiaire devra suivre le stage de remise à niveau tel que défini par l'arrêté du 02/05/2005 modifié

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateau technique dédié aux formations sécurité répondant aux exigences règlementaires

LIEU DE LA FORMATION

Lycée Professionnel Yser
53, avenue de l'Yser - 51100 REIMS

INTERVENANTS

Formateurs qualifiés SSIAP 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 12 stagiaires maximum par session
- Au delà les candidatures seront reportées sur la session suivante
- Un recyclage de la qualification doit être effectué tous les 3 ans pour exercer la fonction